



Recours pesticides contre les dérogations aux zones de non traitement

Rennes, le 12 mai 2020

Ce jour, huit organisations¹ dont le *Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest*, défendues par Me LAFFORGUE, se sont rendues au Conseil d'Etat pour faire valoir nos arguments afin d'obtenir l'annulation des dérogations aux distances d'épandage prises par le Ministère de l'Agriculture le 30 mars 2020.

En effet, sur la question des distances d'épandage des pesticides, le gouvernement va de recul en recul. En remplacement de l'arrêté de mai 2017, il publie le 27 décembre 2019 un arrêté ridiculement insuffisant instaurant des zones de non-traitement (ZNT) à 3, 5 ou 10 m des habitations.

Nouveau recul en ce début d'année : sous la pression des lobbies productivistes, le gouvernement a profité de la période de confinement pour encore diviser par deux ces distances.

Le motif : le Covid 19 empêcherait les consultations du public qui étaient prévues pour adapter (ou tout simplement réduire) l'application de l'arrêté du 27 décembre 2019.

Suite à notre contestation du communiqué de presse et de la note du 30 mars 2020 et du fait du questionnement du Président du Conseil d'Etat sur ce point, **le Ministère de l'Agriculture s'est engagé, à l'issue de l'audience à retirer ces textes litigieux du site internet du Ministère.**

C'est une première victoire mais reste l'instruction technique de février 2020 qui permet de déroger aux distances de sécurité dès lors que la procédure de concertation est engagée, dont les associations demandent également le retrait. Nous saurons d'ici la fin de la semaine si le Conseil d'Etat accède ou non à nos attentes sur ce point.

Notre sentiment à l'issue de cette journée : un président du Conseil d'Etat à l'écoute, un Ministère de l'Agriculture pour qui la santé des populations ne semble toujours pas être pas la priorité!

Contacts :

Henri BUSNEL - 06 71 11 06 90

René LOUAIL - 06 72 84 87 92

Victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr

Dossier de presse :

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/dossier-de-presse-9-ong-saisissent-la-justice-en-urgence-pour-stopper-les-derogations-aux-distances-depandage/>

¹ Collectif de Soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, Générations Futures, UFC-Que choisir, France Nature Environnement, Union syndicale Solidaires, Eau et Rivières de Bretagne, AMLP, Vigilance OGM 16, LPO ; le Collectif Victimes des Pesticides des Hauts de France est en soutien car organisation non constituée